

14-Juillet: deux ans de parcours du combattant

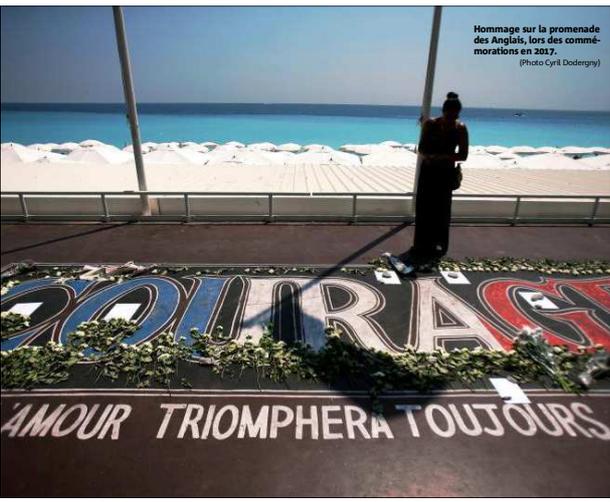
Les victimes de l'attentat de Nice vivent mal les expertises médicales, autant que l'approche du douloureux anniversaire

Comment traduire en chiffres la perte d'un enfant ? Comment évaluer le coût d'une invalidité permanente ? Comment mesurer l'impact d'un attentat sur son corps, son moral, sa vie familiale ou professionnelle ? C'est à cet exercice d'équilibre que se livre, depuis bientôt deux ans, le Fonds de garantie des victimes du terrorisme (FGT). Exercice quasi insoluble, vécu comme une épreuve par les victimes de l'attentat de Nice. Une de plus.

Leur vie a basculé le 14 juillet 2016, à 22h24. Les yeux de 20100 personnes brillèrent encore de feux d'artifice quand un camion a semé la mort sur la promenade des Anglais, 86 tués. Plus de 450 blessés. Des milliers de témoins marqués par des visions d'horreur. Et parmi eux, de nombreux enfants.

Pour la première fois dans l'ère du terrorisme contemporain, des familles étaient chagrinées. Le monde entier, avec 52 nationalités ont été frappées par cette folle meurtrière, dont Nice commémorera le douloureux anniversaire samedi prochain. Deux ans plus tard, les corps se reconstruisent bien un, mal un. Mais les âmes peinent à suivre.

« Les victimes sont toujours en état de sidération, constate Yasmine Bourrouis, présidente de l'association « Promenade des anges ». Certaines ont mieux, mais d'autres ne parlent pas. L'état de choc persiste, les victi-



« On est victime et on doit le prouver ! »

Il se sont tous trouvés au mauvais endroit, au mauvais moment, un soir de fête nationale à Nice. Chacun son histoire. Chacun ses blessures, physiques ou morales. Mais leurs récits sont souvent liés par un même ressenti : ce « parcours du combattant », depuis deux ans, entre suivi médical et démarches administratives. Trois victimes du 14-Juillet témoignent.

« Revivre l'horreur »
Ils étaient un groupe de huit amis. Ils ont assisté à l'attentat en train de se dérouler. Un ami a été gravement blessé à l'épaule. Son mari a été légèrement blessé au genou. Celui d'une amie s'est rompu.

Aujourd'hui, la guérison arrive à son terme pour Rosa. Mais cette Franco-Portugaise conserve 20 % d'PTP (incapacité permanente partielle). « On n'est jamais vraiment consolidé. Ça, c'est à vie ! » Au moins Rosa et son mari ont pu être rapidement indemnisés, 10000 euros, en provision chacun, puis 500 de plus, en attendant le montant définitif. Mais « le plus difficile, c'est le psychique... »

Rosa est passée devant le médecin-expert. « Il a dit que je n'étais pas en état d'être expertisée. Il faut replonger dans l'horreur, tout revivre... Seul ceux qui ont vécu ce problème peuvent comprendre. C'est pourquoi on se réunit entre nous ». Chaque expertise est une « étape très compliquée ». Rosa voudrait « être guérie ». Elle est positive néanmoins : « On est en vie ! On a cette chance. Il faut profiter, croquer la vie à pleines dents ». « Ce jour-là, je



« Tout à reconstruire »
Elle est « en colère ». Et elle pense aussi, bien que traumatisée par ce funeste 14-Juillet, Gwendoline (31) et sa famille ont vu leur demande d'indemnisation rejetée. « Parce qu'il était devant le camion, pas derrière. Dans la plume, j'ai bien indiqué qu'on était devant le RMI. Mais ils ont écrit "Derrière le Méridien"... »

« Très compliqué »
Mediboye a travaillé en France depuis une décennie, était venu avec sa compagne. « Le camion nous a frôlés. On a sauté sur le piédroir. Je me suis fait mal au dos. Mais je suis tout de suite remonté pour aider, prendre les poils, transporter les blessés, couvrir les morts... J'ai eu des images assez compliquées. Malheureusement, on est tous les jours dedans ».

Mediboye raconte ces deux années chaotiques. « Je n'ai pas voulu me faire suivre psychologiquement, je pense être assez fort... Je me suis réligé dans le boulot, au point de chercher une quelconque reconquête ». Pourtant, la gestion de l'après-lui laisse un goût amer. « Pour avoir des provisions, c'est une galère, un vrai parcours du combattant. Il nous bombardent de questions et nous

Double enquête en cours

Le dossier terroriste
Mohamed Lohajouj Bouhail (24-41 ans) seul ou bénéficiaire de complicités pour son « opération d'entraînement » ? Telle est la question clé de l'enquête conduite à Paris par cinq juges d'instruction. Le coordinateur du pôle antiterroriste, Claude Choquet, est parti à la retraite au printemps dernier. Il a passé le relais à Emmanuelle Robinson. La magistrate a réentendu toutes les personnes détenues dans cette affaire. Les juges revieront à Nice cet automne, afin de faire le point sur l'enquête avec les victimes.

Le volet sécuritaire
Des fautes pénales ont-elles été commises dans la sécurisation du 14-Juillet ? Non, avait estimé le procureur de la République de Nice, qui avait classé l'affaire sans suite. Sauf par une victime, Alain Chemama, le doyen des juges d'instruction nicols, a repris les investigations et fait procéder à plusieurs dizaines d'auditions. Plus de 200 personnes sont constituées partie civile, espérant faire la lumière sur d'éventuels manquements coupables.

Françoise Rudetzki: « Ne pas rater ce tournant »

Le 20 juillet prochain, Françoise Rudetzki fêtera ses 70 ans. Elle en a passé la moitié assise sur un fauteuil roulant, handicapée par cet attentat survenu le 23 décembre 1983, dans un restaurant parisien. Depuis, cette battante n'a eu de cesse de militer pour les droits des victimes du terrorisme. Elle a fondé l'association « SOS Attentats » en 1986 (dissoute en 2008). Elle est à l'origine du Fonds d'indemnisation et de garantie des victimes. Elle est, à présent, chargée d'imaginer le futur centre de ressources et de résilience. Rencontre à Nice, à l'issue d'un long échange avec les victimes du 14-Juillet.

Les aides déjà versées
« L'État doit ont pu bénéficier les victimes est arrivée trop tôt, de manière trop confuse, à un moment où les victimes n'étaient pas conscientes de qui leur arrivait. Les soins, la période de deuil n'étaient pas terminés. Les fonds de garantie à envoyer assez rapidement de premières provisions pour ceux qui étaient dans la zone dite "de danger". Pour les autres, il existe une procédure de rattrapage, avec des dépôts de plainte

et des certificats médicaux. Mais l'information a été mal passée. Personne ne savait, par exemple, que les psychologues pouvaient faire des attestations de suivi. Du coup, pour les victimes, il a fallu tout reprendre à zéro. Pourtant, depuis cinq ans, je répète : "On n'est pas prêts pour des attentats de masse..." »

Le temps de consolidation
« Le dossier d'indemnisation peut se cloîtrer si l'état de la victime est stabilisé. En matière psychique, il faut attendre deux, trois ans pour voir comment l'état évolue. Pour le deuil, il existe un préjugé fort ancré pour la perte d'un enfant, d'un mari, d'une épouse... Mais à cela peut s'ajouter un deuil pathologique, des troubles dans les conditions d'existence liées au décès. Exemples : quelqu'un qui arrive de travailler, un couple qui se sépare, qui doit déménager... »

La procédure pénale
« Beaucoup de victimes se sont vu conseiller un avocat dans les jours qui ont suivi l'attentat, alors que elles n'étaient pas en état de choisir. Or, pour la procédure pénale, certains cas particuliers exigent d'être accompagnés par des avocats formés aux dommages corporels. Ils doivent être spécialisés, compréhensibles, déontologiquement irréprochables, doivent signer des conventions d'honoraires, ne pas avoir des honoraires démentés... Cette décision doit se faire à l'été reposé, avec des critères de choix... »

Le 20 juillet, la fondatrice de SOS Attentats, invitée par « Promenade des anges », a échangé tout un après-midi avec les victimes du 14-Juillet, place Garibaldi.

Questions à Julien Rencki, directeur général du Fonds de garantie des victimes

« Concilier bienveillance et vigilance »

Directeur du Fonds de garantie des victimes d'actes de terrorisme et d'autres infractions (FGT), Julien Rencki répond aux interrogations et critiques.

Deux ans après l'attentat, où en est l'indemnisation des victimes du 14-Juillet ?
Nous avons commencé à indemniser 2 135 victimes directes et proches des victimes décédées. Nous avons reçu au total 3 300 demandes, de victimes physiques pour la plupart. Et nous continuons à en recevoir. Chaque victime a son rythme, que nous devons respecter, sachant que la loi leur donne six ans pour faire leur demande. 850 demandes ont été rejetées, car ces personnes ne figuraient pas dans le périmètre de

l'attentat – pour cela, nous devons nous en remettre au dépôt de plainte. À ce jour nous avons décaissé 37 millions d'euros. Mais il s'agit surtout de provisions ; la majeure partie reste à verser, lorsque les séquences seront stabilisées.

Y a-t-il eu une certaine précipitation lors de la première phase d'indemnisations ?
Le FGT a été très réactif dans les jours qui ont suivi l'attentat. En accord avec les pouvoirs publics, nous avons été sur place très rapidement pour entrer en contact avec les victimes, mettre en place les premières provisions et prendre en charge les frais d'hébergement. Depuis, cette expertise est venue tous les mois tenir une permanence

à Nice. Nous avons aussi effectué 500 déplacements auprès des victimes en 2017. C'est notre nouvelle politique : aller beaucoup plus au contact, pour expliquer une procédure complexe avec des mots de tous les jours. Nous avons aussi adapté notre réseau médical. La particularité de l'attentat de Nice, c'est la proportion importante des mineurs : environ 25 %. Nous avons donc mobilisé des pédiopsychiatres supplémentaires.

Beaucoup de victimes vivent mal ces expertises. Le comprennent-elles ?
Nous mesurons combien l'épreuve qu'elles traversent est difficile. Notre objectif est de leur simplifier au maximum les démarches, en conciliant un principe de bienveillance et une nécessaire vigilance, face à des cas de fraude certes marginaux. Le droit français repose sur la réparation intégrale des préjudices ; c'est dans l'intérêt des victimes de nous les expliquer. Nous leur recommandons d'être accompagnés par leur médecin-conseil de leur choix, dont nous prenons en charge ces honoraires.

En cas de contestation, de quel recours disposent les victimes expertisées ?
D'un nouveau moyen, mis en place l'an dernier : le médiateur du FGT. Elles peuvent également saisir la justice civile. Contester une décision est un droit pour chaque victime. Mon objectif, c'est leur juste indemnisation.



Après les attentats de mai de 2015 et 2016, le FGT a-t-il les moyens financiers de faire face à cet afflux de demandeurs ? Il n'y a aucune inquiétude à avoir sur notre capacité à faire face à l'indemnisation des victimes du terrorisme. Nous avons 1,7 milliard d'euros de réserve, sachant que nous indemnisons aussi les infractions de droit commun.

